

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 17 avril 2019
Présents : Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Claudine GROSSKOPF, Mme Isabelle CUVILLIER Mme Florence COMPAGNON, M. Daniel CHEBANANCE, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT.		
Absents excusés : M. Jean ANDRÉ (donne pouvoir à M. Michel TROSSAT)		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi dix-sept avril deux mille dix neuf.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h00.**

Ordre du jour :

- **Renouvellement matériel vétuste – Troisième tranche et mise à niveau du réseau d'éclairage public pour technologie LED.**
- **Questions diverses**

1. Renouvellement matériel vétuste – Troisième tranche et mise à niveau du réseau d'éclairage public pour technologie LED.

Entendu l'exposé de M. le Maire

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n° 1950 de 24 novembre 2018 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'éclairage public,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de **35 619,25 € TTC**.

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 15 000 €), soit **7 500 €**.

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à **28 119,25 €** sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- À hauteur de **80,00 %** avant le commencement des travaux,
- Le solde, après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de **10 %** du montant total indiqué ci-dessus. Au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

Article 5 : S'engage, en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, dans la limite des **10 %**, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Article 6 : Autorise M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et, à ce titre, autorise M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération acceptée.

2. Questions diverses

- 2.1** Les travaux de rénovation de la route et des abords à l'entrée du village (vers le cimetière) ont débuté.
- 2.2** Mise en vente des coupes.

2.3 Une réflexion est en cours avec les communes de Saint-Lothain, Saint-Lamain, Darbonnay, Miery et Passenans sur l'avenir de RPI et sur l'élaboration d'une convention.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

- Prochain conseil municipal le jeudi 9 mai 2019 à 20h00 –

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr
